



Charte d'écotourisme en Vallée Vézère

Agissons ensemble pour un tourisme durable

DOSSIER DE PRESENTATION

Janvier 2024

Charte éco-tourisme en Vézère

S'impliquer ensemble pour un tourisme durable

La Vallée de la Vézère est l'écrin d'un **patrimoine exceptionnel**.

Soucieux de sa préservation, les acteurs publics et privés ont souhaité s'impliquer ensemble pour la protection de ce territoire d'exception.

- Aujourd'hui, le **tourisme** joue un rôle important dans notre activité économique locale. Nous devons tous relever les défis environnementaux et sociaux qui vont permettre la préservation de notre patrimoine historique et naturel :
- Vous vivez et travaillez sur le territoire vallée Vézère ;
- Vous êtes attaché au patrimoine et à la culture locale ;
- Vous êtes soucieux de l'environnement et vous souhaitez partager vos valeurs ;

L'Office de Tourisme Lascaux Dordogne-Vallée Vézère et L'Office de Tourisme Vézère Périgord Noir, ainsi que l'Opération Grand Site de la Vallée Vézère s'engagent auprès de vous pour préserver et transmettre notre patrimoine aux générations futures.

Notre volonté est d'unir nos forces ! Au-delà de la préservation, nous pouvons nous démarquer ensemble et tendre vers un tourisme durable où l'environnement, la solidarité et le progrès sont au cœur de nos valeurs fondamentales.

Nous vous proposons d'adhérer à une **Charte** qui a pour objectif de fédérer les acteurs du tourisme autour de la préservation de l'environnement. Elle s'inscrit dans une stratégie globale de développement touristique qui permettra à terme d'identifier la Vallée de la Vézère **comme une destination touristique durable**.

En signant avec nous la **Charte éco-tourisme en Vézère**, votre entreprise touristique devient un acteur partenaire et ambassadeur de cette démarche.

Dominique BOUSQUET
Président de la Communauté
de communes du Terrassonnais
en Périgord Noir Thenon
Hautefort



Frédéric GAUTHIER
Président de l'Office de
Tourisme Vézère Périgord Noir



Philippe LAGARDE
Président de la Communauté
de communes Vallée de
l'Homme



Anne ROGER
Présidente de l'Office de
Tourisme Lascaux-Dordogne,
Vallée Vézère



Sommaire

- Page 3 : La charte - c'est quoi ?
- Page 6 : Envie de participer au réseau éco-tourisme Vallée Vézère ?
- Page 7 : Communication et outils
- Page 8 : Besoin d'aide ? Vos contacts et ressources

1) La charte - c'est quoi ?

C'est notre document de référence qui décrit l'ensemble des actions à mettre en place pour faire partie du réseau Eco-tourisme Vallée Vézère. Cette charte offre aux acteurs du territoire **l'opportunité de montrer concrètement aux visiteurs qu'un autre mode de tourisme est possible.**

Contexte

Les deux communautés de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et de la Vallée de l'Homme se sont associées dans le cadre de l'appel à projet régional "Nouvelle Organisation Touristique des Territoires", dont l'objectif est d'aider financièrement et techniquement les territoires à **conforter leurs offres et leurs dispositifs d'accueil touristique.**

Les élus ont la volonté de positionner la vallée de la Vézère comme une **destination d'excellence**, en s'appuyant sur les 3 piliers du développement durable : social, environnemental et économique. Cette démarche doit permettre **d'améliorer la visibilité de la destination**, de faire de la **qualité** une priorité du développement local, encourager au **consommer local** et faire des habitants les premiers ambassadeurs du territoire.

La présente charte sur le tourisme durable est née des besoins :

- 🌿 **des professionnels** : de nombreux acteurs sont déjà sensibilisés au tourisme durable et certains ont obtenu des certifications ou labels "d'excellence" tels que :
 - Certification Ecolabel Européen pour les hébergements touristiques ;
 - Certification NF Environnement Site de visite ;
 - Label Clef Verte pour les hébergements touristiques ou restaurateurs ;
 - Label Green Globe ; pour tous les acteurs touristiques
- Ces professionnels "isolés" ont du mal à communiquer seuls et être identifiés.
- 🌿 **de la clientèle** : le grand public est de plus en plus sensible à la prise en compte de l'environnement dans l'offre des professionnels touristiques. Pour pouvoir identifier les prestataires engagés dans des démarches sincères, les visiteurs sont en quête d'informations facilement accessibles sur ce thème.
- 🌿 **du territoire** : pour conforter notre positionnement comme destination engagé dans le tourisme durable et de qualité, il est nécessaire de fédérer nos efforts autour d'engagements communs.

Ainsi, les élus des deux intercommunalités, en lien avec leurs offices de tourisme respectifs, ont souhaité répondre à ces besoins en mettant en place un **nouvel outil commun à l'échelle des deux territoires sur le tourisme durable en Vallée Vézère**. L'idée de la mise en place d'une charte a émergé en 2016 suite à l'opération collective de certification « NF Environnement site de visite », car d'autres territoires ont déjà lancé des démarches similaires avec succès.

Avec l'aide de deux cabinets spécialisés en environnement et communication, la charte a été élaborée en 2018/2019 par un comité de pilotage composé d'élus et de représentants des offices de tourisme. Elle a ensuite été testée auprès de 5 acteurs touristiques avant d'être validée pour être mise en œuvre le plus largement possible sur le territoire des deux intercommunalités.

Partageons nos valeurs

La charte a été construite en tenant compte des spécificités des différents secteurs d'activités du tourisme, tout en s'appuyant sur le partage de 5 valeurs essentielles et communes à l'échelle de la Vallée Vézère :

- 🌿 **Partage** : l'envie de faire découvrir la Vallée de la Vézère et de partager ses connaissances sur le territoire.
- 🌿 **Volonté** : le souhait d'agir pour l'environnement en adoptant et en transmettant des bonnes pratiques au quotidien.
- 🌿 **Respect** : l'admiration pour le cadre de vie exceptionnel et la transmission de sa prise en considération.
- 🌿 **Passion** : la fierté d'appartenir à ce territoire, la passion pour son métier et la culture locale animent les professionnels.
- 🌿 **Solidarité** : le renforcement des liens entre acteurs touristiques du territoire, en favorisant l'entraide et participant au développement local.

Objectifs

La charte a pour but d'accompagner les acteurs de la filière tourisme :

- 🌿 en formalisant l'engagement des professionnels souhaitant intégrer le développement durable dans leurs activités, afin de pouvoir se démarquer de la concurrence ;
- 🌿 en développant un sentiment d'appartenance à un réseau écoresponsable et un esprit de cohésion chez les acteurs engagés grâce à des outils communs et des temps d'échange ;
- 🌿 en regroupant ces acteurs pour structurer l'offre et communiquer d'une seule voix sur des valeurs communes et l'engagement collectif auprès de la clientèle.

Une charte pour tous

La charte s'adresse aux acteurs touristiques locaux souhaitant s'investir dans une démarche concrète : hébergeur, restaurateur, sites de visite, producteur local, artisan, artiste, prestataire d'activités de loisirs.

Les signataires doivent être situés sur le territoire de la communauté de communes Vallée de l'Homme ou de celle du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort.

L'adhésion partenaire à une des deux offices de tourisme (OT Lascaux-Dordogne, Vallée Vézère *ou* OT Vézère Périgord Noir) n'est plus un critère obligatoire depuis octobre 2022. Cependant, pour une meilleure visibilité de votre établissement et de ses actions, il vous est recommandé d'y adhérer.

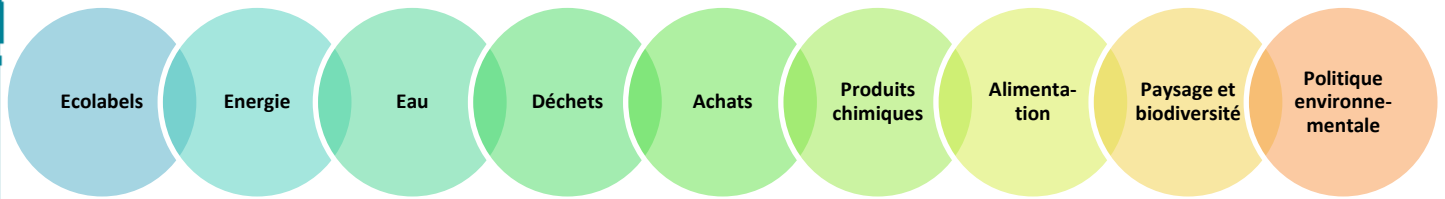
BON A SAVOIR

Les professionnels déjà certifiés Ecolabel Européen, Clef Verte, NF Environnement, Green Globe peuvent intégrer la démarche **gratuitement**.

Il leur suffit de se rapprocher de la chargée de mission.

Des engagements à prendre pour l'environnement

Pour pouvoir adhérer à la charte Eco-tourisme Vallée Vézère, le candidat doit respecter 24 critères, simples à mettre en place. Ils sont repartis en 9 catégories :



Le respect de l'ensemble des critères est indispensable.

Une reconnaissance des acteurs engagés

La charte fédère un réseau d'acteurs partageant la philosophie d'une nouvelle forme de tourisme plus respectueuse de l'environnement. Tous les signataires œuvrent pour préserver et promouvoir notre territoire. Elle permet de distinguer les signataires investis localement et de les valoriser. Ils font alors partie du réseau Eco-tourisme Vallée Vézère : c'est un moyen de promouvoir leurs actions.

Chaque adhérent reçoit un diplôme bilingue et a le droit d'utiliser le logo « Ecotourisme en Vézère » pour valoriser sa démarche sur tous ses supports de communication.



Les structures garantes de la charte

La charte concrétise un partenariat entre l'Office de tourisme ou l'intercommunalité et le prestataire touristique signataire. Sur leur territoire respectif, la Communauté de Communes Vallée de l'Homme et l'Office de Tourisme Vézère Périgord Noir animent la démarche de la charte Eco-Tourisme Vallée Vézère :

- ils proposent aux acteurs touristiques locaux des journées de formation et des outils de communication pour sensibiliser les clients et les parties prenantes ;
- ils accompagnent, suivent et auditent les candidats ;
- ils s'engagent à communiquer sur la charte et ses signataires à travers leurs supports de communication pour valoriser ce réseau d'acteurs engagés.

Une adhésion pour combien de temps ?

Chaque prestataire touristique s'engage pour une période de 5 ans (depuis le 1er janvier 2024). Pendant cette période, un contrôle aura lieu durant la troisième année de labellisation.

A l'issue des 5 ans, une vérification des engagements via un nouvel audit est prévue avant le renouvellement.

Ainsi, une charte signée en mars 2024 sera valide jusqu'en mars 2029, avec une visite de contrôle en 2027.



2) Envie de participer au réseau éco-tourisme Vallée Vézère ?

Comment postuler ?

Pour adhérer à la charte Eco-tourisme Vallée Vézère, c'est simple !

🌿 Etape 1 : Je me procure le dossier de candidature

Pour commencer, je me procure le dossier de candidature ici :

- ecotourisme-vallee-vezere.fr - rubrique « l'écocharte » → Télécharger le dossier
- Tatiana Filjak, Chargée de mission Développement Durable - Communauté de communes Vallée de la l'homme
 - 📞 07 87 49 00 39
 - ✉ ecotourisme@cc-vh.fr

🌿 Etape 2 : Je me prépare avec un autodiagnostic

Pour tester comment mon établissement / activité se positionne par rapport aux 24 critères de la Charte, j'utilise l'autodiagnostic qui se trouve dans le dossier de candidature. Certains critères seront déjà conformes, d'autres en cours, non conformes ou non applicables :

- ✔ Si tous les critères sont conformes, je passe à l'étape 3.
- ✔ Si certains sont en cours ou non conformes, ou si je ne suis pas certain(e) d'avoir bien compris(e), je contacte l'animatrice de développement durable pour obtenir de l'aide.

🌿 Etape 3 : J'envoie mon dossier de candidature

Je renseigne la fiche de candidature et je joins la grille d'autodiagnostic complétée.

J'envoie le tout à la chargée de mission. Celle-ci me contactera pour fixer un rendez-vous sur place.

🌿 Etape 4 : Mes engagements sont vérifiés

J'accueille la chargée de mission développement durable pour réaliser une évaluation de ma conformité aux critères de la charte. L'audit durera une demi-journée. A la fin, elle me remettra la fiche d'audit qui indiquera si tous les critères sont entièrement validés. Si ce n'est pas le cas, j'ai la possibilité de mettre en place les actions correctives nécessaires **dans un délai de 8 semaines.**

🌿 Etape 5 : Je reçois mon certificat d'adhérent éco-tourisme Vallée Vézère

Afin d'asseoir la légitimité de la charte, le dossier est ensuite présenté à la Direction des deux Offices de Tourisme pour validation. Si mon dossier est accepté, je reçois mon diplôme dans un délai de 1 mois environ.

Combien ça coûte ?

Il est demandé à chaque site signataire de contribuer au financement de l'opération (temps passé par la conseillère de séjour et outils de communication autour de la charte).

Le montant à payer après l'audit, **pour la durée de 5 ans**, est fonction du nombre d'employés (ETP : équivalents temps plein) :

- 🌿 Chambre d'hôte et professionnel de 0 à 2 ETP : 50 €
- 🌿 Professionnel de 2 à 10 ETP : 100 €
- 🌿 Professionnel > 10 ETP : 200 €
- 🌿 Détenteur d'un label Clef verte, NF Environnement, Écolabel Européen, Green Globe : GRATUIT

Que se passe-t-il ensuite ?

Le signataire de la Charte devient membre du réseau éco-tourisme Vallée Vézère : il participe à sa promotion et son enrichissement. Il bénéficie éventuellement de formations et d'accompagnement. Son établissement est référencé sur le site web ecotourisme-vallee-vezere.fr et au sein de son office de tourisme s'il est adhérent.

3) Communication et outils

Cette charte d'engagements n'est ni un label ni une marque. C'est une reconnaissance des prestataires touristiques, engagés dans une démarche sincère de préservation de notre territoire.

Son objectif est de montrer aux visiteurs/clients l'investissement du professionnel : ainsi, en l'affichant de manière bien visible, le signataire permet à ses clients de reconnaître ses engagements environnementaux et de le distinguer de la concurrence.

L'acteur touristique adhérent s'engage à communiquer sur son implication dans la charte, à travers l'utilisation du logo et des éléments graphiques mis à sa disposition, sur ses propres moyens de communication. **La charte graphique n'est pas utilisable sur les produits**, seul l'affichage de communication et de sensibilisation est autorisé (sur place, sur internet, dans les signatures de mails, sur les dépliants, sur papier à en-tête...).

Les outils de communication

Tous ces éléments sont disponibles auprès de la chargée de mission. Ils vous seront fournis suite à votre labellisation.

Un logo



Un diplôme bilingue



Des stickers pour les écogestes



Un site internet avec la liste des adhérents :

<https://ecotourisme-vallee-vezere.fr/>



4) Besoin d'aide ? Vos contacts et ressources

Le territoire est engagé, la chargée de mission Développement Durable ainsi que vos offices de tourisme se positionnent en chef d'orchestre concernant les démarches environnementales pour le secteur touristique.

La chargée de mission a été formée par un cabinet d'étude en environnement spécialisé dans le tourisme durable. A ce titre, elle peut vous renseigner au sujet de la démarche générale et des critères de l'écocharte.

Les conseillères en séjours de vos Offices de Tourisme peuvent également répondre à vos premières interrogations.

Vos contacts :

Eco-charte et tourisme durable



Tatiana Filjak - Chargée de mission Développement Durable

Communauté de communes vallée de l'homme

☎ 07 87 49 00 39 ✉ ecotourisme@cc-vh.fr

Informations plus générales sur cette démarche

Communauté de Commune Vallée d l'Homme

Office de tourisme Lascaux - Dordogne Vallée Vézère

www.lascaux-dordogne.com

✉ contact@lascaux-dordogne.com

☎ 05 53 51 82 60

Communauté de Communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Office de tourisme Vézère Périgord Noir

www.vezere-perigord.fr

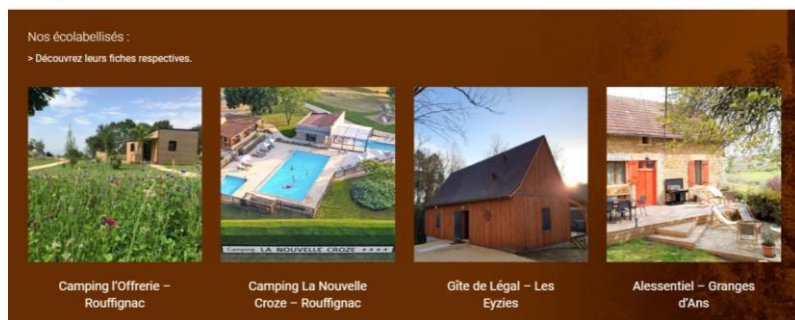
✉ email@vezere-perigord.fr

☎ 05 53 50 37 56

Le site internet www.ecotourisme-vezere.fr



[Accueil](#) [Eco-charte](#) [Les acteurs engagés](#) [Notre territoire et ses enjeux](#) [Contact](#)



Vous retrouverez sur la page « éco-charte » directement en téléchargement :

- Le dossier de candidature avec le référentiel et la fiche d'autodiagnostic.
- Toutes les ressources nécessaires pour vous aider dans vos démarches (guide, tableau...).

Les règles de base

C'est une démarche de confiance : chaque adhérent s'engage à respecter les critères de l'écocharte et ses engagements pendant toute sa durée d'adhésion au réseau. Afin d'assurer l'image positif et la crédibilité du dispositif, des visites « mystères » peuvent être effectuées par la chargée du projet Tourisme Durable au cours de la durée d'adhésion de chaque site touristique.